



7 Mars 2009

NATA (National Automotive Trades Association) du Canada est heureuse d'annoncer en être venue à un compromis en regard du projet de loi C-273 (Droit de réparer).

Le 5 mars dernier, Dale Finch, vice-président exécutif de NATA, a rencontré le conseiller politique et législatif de M Masse, ce qui lui a permis d'expliquer les préoccupations de NATA sur le projet de loi. M Finch a été informé que les inquiétudes de NATA sont bien comprises et que M Masse est d'accord pour effectuer des changements significatifs au projet de loi en comité si cela s'avère nécessaire pour améliorer la protection des droits des consommateurs, pour satisfaire les besoins des intervenants de l'industrie de la réparation tout en tenant compte des restrictions raisonnables de la part des manufacturiers (OEM). M Finch a été de plus avisé que NATA serait invitée à participer au processus de révision durant les rencontres de comité.

Devant ces engagements, NATA se dit maintenant satisfaite que ses préoccupations seront adressées, nous permettant ainsi d'approuver le projet.

NATA félicite M Masse pour son implication face à cette question et sera ravie de travailler à ses côtés et avec le Comité Industrie pour élaborer un projet de loi qui profitera à tous. NATA demeure ferme sur sa position d'une entente négociée volontaire avec les constructeurs (OEM) sur cette question, mais si cela s'avère impossible, nous soutiendrons un projet de loi bien préparé, qui profitera à tous les intervenants.